

**ARRÊTÉ 2023-269 PERMANENT MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
DES VÉHICULES AU DEBOUCHÉ DE LA VOIE DENOMMÉE
"RUE DE LA LAÏCITÉ"**

Le Maire de la commune de PANAZOL,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;
- Vu le code de la route, et notamment ses articles R110-2, R411-25 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié, et l'instruction interministérielle de la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 ;
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures utiles dans l'intérêt du public et de la commodité de passage sur l'ensemble des voies et places publiques à l'intérieure de la Commune ainsi que de régler la circulation et le stationnement des véhicules ;
- Considérant qu'il convient de réglementer, pour des raisons de sécurité, le débouché de la rue de la Laïcité sur la rue de l'Égalité ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Un panneau **STOP**, de type AB4, sera apposé rue de la Laïcité, à son débouché sur la voie dénommée "rue de l'Égalité", au carrefour formé par les rues de l'Égalité, de la Laïcité et Léopold Sédar Senghor".

Article 2 : Les règles de circulation définies à l'article R110-2 du Code de la Route sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de Justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

FAIT à PANAZOL, le 16 novembre 2023



Le Maire,

Fabien DOUCET

Publié en Mairie le **20 NOV. 2023**